Canton de Berne

Commune de Crémines

Aménagement local
Plan de zones 1:1000

Indications relatives à l'approbation

Procédure d'information et de participation de la population	
Examen préalable	

Publication dans la feuille officielle d'avis	
Publication dans la feuille officielle du Jura bernois	
Dépôt public	
Pourparlers de conciliation	

Opposition vidée :	Opposition non vidée :	Réserve de droits :

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le/La président(e) de l'assemblée	Le/La secrétaire de l'assemblée

Le/La secrétaire municipal(e) certifie exactes les indications ci-dessus

Crémines, le .....

Le/La secrétaire municipal(e)

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

LIMITE DE FORÊT FAISANT FOI APPROUVÉE PAR L'OFFICE DES FORÊTS ET DES DANGERS NATURELS DU CANTON DE BERNE (OFDN)

Mandat n°: 50809_0691

	Plan n°	Dess.	Contr.	Date	
sigeom	Rev_nr	VHe	VHe	03.08.2023	Format : 147.0 x 104.0 cm

Remarques :
Base cadastrale datant du 25 juillet 2023 - Les numéros de biens-fonds soulignés sont inscrits à titre provisoire au plan cadastral.
Données des cours d'eau sous tuyaux provenant de la mensuration officielle et du gestionnaire communal du réseau d'assainissement.

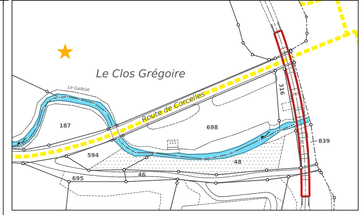

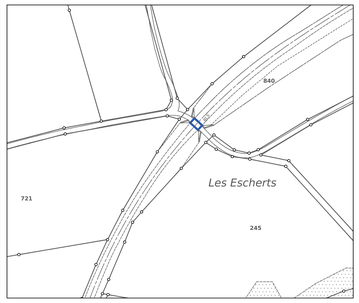

Légende

- Zone d'habitation H2
- Zone d'habitation densifiée Ha2
- Zone mixte presque contiguë M2pc
- Zone mixte M2
- Zone d'activités économiques A
- Périmètre de protection de l'ancienne localité
- Limite de forêt contraignante selon l'art. 10 al. 2 LFo
- Espace réservé aux eaux
- Zone d'utilité publique ZUP
- Zone d'espace vert EV
- Zone d'utilité publique et d'activité ZUA
- Zone de sport et loisirs ZSL
- Zone à planification obligatoire ZPO
- Axe central des cours d'eau dans la zone à bâtir

A titre indicatif

- Bâtiments dignes de protection
- Chemin de randonnée pédestre
- Cours d'eau
- Bâtiments dignes de conservation
- Cours d'eau sous tuyau et pont
- Sites archéologiques
- Route cantonale/trottoir sur un seul côté
- Route cantonale sans trottoir
- Route cantonale à 30 km/h
- Route communale à 30 km/h sans trottoir
- Route communale à 30 km/h/trottoir de chaque côté
- Route cantonale/trottoir de chaque côté
- Route cantonale à 30 km/h
- Route communale à 30 km/h/trottoir sur un seul côté
- Passage sécurisé
- Liaisons piétonnes en site propre (sans circulation motorisée)
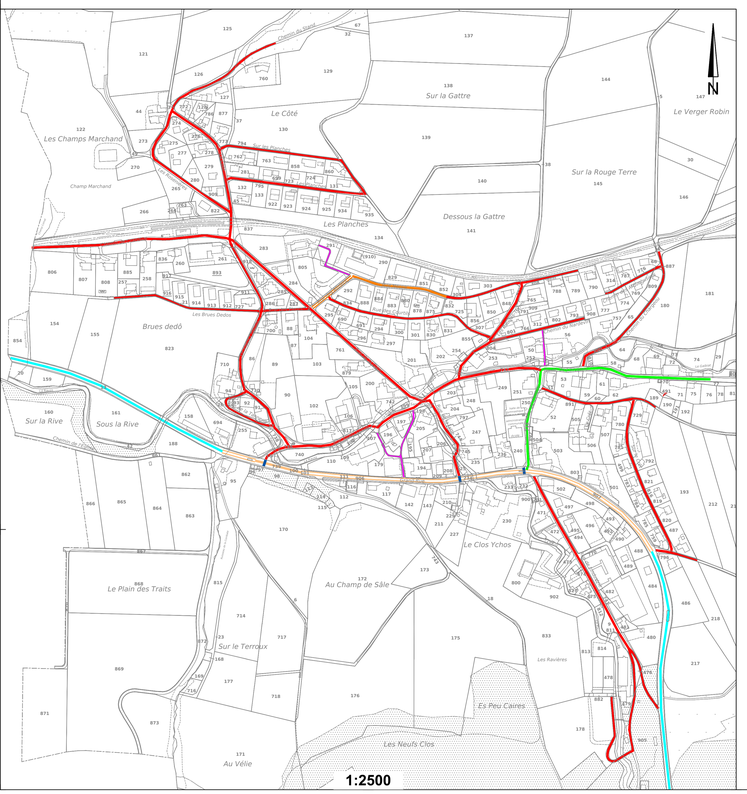
Le marquement architectural © Office de la culture du canton de Berne - Actualité : 06.03.2023
Plan sectoriel - itinéraires de randonnée pédestre N1 Office des ponts et chaussées du canton de Berne; Communes du canton de Berne - Actualité : 06.02.2019
Inventaire archéologique © Office de la culture du canton de Berne – Actualité 03.02.2023
Route cantonale, communale, liaison piétonne et passage sécurisé - Actualité 02.08.2023 – Administration municipale de Crémines